

Commission du développement des territoires

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subventions de centralité urbaine - Première tranche 2012

Rapport nº CP/2012/87

Service gestionnaire:

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé:

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subventions à ce titre, pour les territoires du Pays de Hanau et du canton de Seltz.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du Département. Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire, d'autre part à combler des lacunes en termes d'équipements et de services. Dans ce cadre, il vous est proposé l'attribution d'une tranche de subventions d'un montant total de 478 675 € pour les opérations détaillées en annexe, inscrites aux contrats de territoire du Pays de Hanau et du canton de Seltz.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35388	204-204142-30	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	478 675,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 478 675 € aux collectivités figurant au tableau annexé, dans le cadre des volets de centralité urbaine des contrats de territoire du Pays de Hanau et du canton de Seltz.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL